ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 66230

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation des polyhandicapés et les préoccupations des associations défendant leur intérêt en faveur d'un véritable statut spécifique. Si la reconnaissance législative du polyhandicap et la création prévue de 900 places pour enfants et adolescents dans le cadre du plan 2003-2007 constituent une première réponse à la spécificité de ces personnes, les associations et familles des polyhandicapés demeurent attachées à la reconnaissance d'un statut particulier garantissant la prise en charge des polyhandicapés dans leur spécificité, aux différents âges de la vie. Il demande au Gouvernement les mesures supplémentaires qui pourraient être envisagées pour répondre à ces attentes.

Données clés

Auteur : M. Maurice Leroy
Circonscription : Loir-et-Cher (3e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66230
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5531